

Note de synthèse : Faciliter l'aide sociale d'urgence (Service PCS)

De quoi s'agit-il ?

La commune de Durbuy souhaite simplifier le fonctionnement quotidien de son **Plan de Cohésion Sociale (PCS)**. Le Conseil communal a décidé de mettre à disposition du service une **carte bancaire** liée à une petite réserve d'argent (une "provision") d'un montant de **300 €**.

Pourquoi cette décision ?

Le service PCS participe activement au projet de l'association « **Goods to Give** ». Cette organisation collecte des produits neufs non alimentaires (produits d'hygiène, de soins, etc.) auprès d'entreprises pour les redistribuer aux personnes les plus précarisées.

Pour obtenir ces produits, le service doit passer commande via un catalogue en ligne qui nécessite un **paiement direct et immédiat**.

Les avantages de cette méthode

Habituellement, l'administration communale suit une procédure de paiement par facture qui peut être longue. Or, pour ces "menues dépenses" urgentes et les achats sur internet :

- **Rapidité** : La carte bancaire permet de payer instantanément pour ne pas bloquer les commandes de produits de première nécessité.
- **Dignité** : L'objectif final est de garantir aux bénéficiaires du service de pouvoir vivre dans la dignité grâce à un accès rapide à ces produits de consommation courante.
- **Adaptabilité** : Cette provision est réservée aux cas où il est matériellement impossible d'utiliser la procédure administrative classique.

Sécurité et contrôle

La gestion de cet argent est strictement encadrée :

- **Responsable désignée** : la Cheffe du service PCS, est la seule gestionnaire de cette provision, avec l'accord du Directeur financier.
- **Reconstitution contrôlée** : La réserve de 300 € est complétée au fur et à mesure que les justificatifs de dépenses (mandats) sont produits, assurant ainsi une transparence totale.
- **Limitation** : Ce compte ne peut servir qu'au paiement de petites dépenses au comptant.